



Question sur une donation parents-enfant

Par **LOUSKY**, le **20/10/2014** à **18:47**

mes parents m'ont donné leur maison devant notaire;
s'ils se séparent, peuvent ils la vendre sans mon avis?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **janus2fr**, le **20/10/2014** à **20:27**

Bonjour,

Votre question n'est pas très claire.

Si vos parents vous ont purement et simplement donné leur maison, vous en êtes le seul propriétaire, je ne vois pas alors comment ils pourraient vendre un bien qui ne leur appartient plus ?

S'ils ont conservé une part, l'usufruit par exemple, il faut l'accord de tous les propriétaires pour vendre, donc eux et vous !